Consignes de tri Communauté de communes Saône Beaujolais

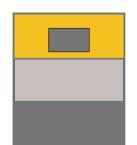
Emballages cartonnés, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique, sacs en papier kraft, emballages et aérosols métalliques sont à déposer en vrac et bien vidés dans la benne Emballages.











Journaux, magazines, prospectus, papiers imprimés, catalogues sont à déposer dans la benne Papier la plus proche de chez vous.

<u>Attention aux faux-amis</u>: papier crépon, papier cuisson, papier calque, sont à déposer dans votre poubelle d'ordures ménagères. <u>Les sacs en papier kraft</u> se déposent dans la benne Emballages.

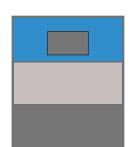








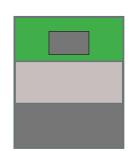




Bouteilles en verre transparent ou verre foncé, bocaux et pots, flacons de parfum en verre peuvent être déposés dans la benne Verre.

Attention: vaisselle, faïence, porcelaine, pots de fleurs, sont à déposer dans votre poubelle d'ordures ménagères.





Les déchets non recyclables sont à déposer dans un sac fermé dans votre bac standard :













Service Gestion des déchets 04 74 66 15 13 dechets@ccsb-saonebeaujolais.fr www.ccsb-saonebeaujolais.fr



